

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2021 PROCES-VERBAL

**Nombre de membres :**

En exercice : 66  
Présents : 49  
Votants : 57

Le 20 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

**Date de convocation :** 12 mai 2021

**Secrétaire de séance :** Serge BAL

**Présents :**

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	Suppléant Robert SERPOL
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	Pouvoir à Pascale GUILLON
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérard	Suppléant Gilles BEDAT
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	Pouvoir à Régis CASTIN
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz	GUILLAND Marc	Pouvoir à Danielle RAVIER
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie-Odile	Pouvoir à Henri SOUDAN
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	Suppléant Jean ROCHE

Izieu	<del>MARTIN BARBAZ</del> Denis	Suppléante Isabelle PARMENTIER
La Burbanche	<del>MARIÉ</del> Patrick	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	<del>CASANOVAS</del> Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIERE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	<del>VINETTE</del> Didier	Pouvoir à Marcel BANDET
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	<del>BRUN</del> Jean Philippe	Suppléante Michèle MAILLARD
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	<del>BOUVIER</del> Georges	Pouvoir à Marc BUET
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	<del>BOUSCAUD</del> Alexandre	Suppléante Corinne BOUCHISSE
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	
<u>Excusés</u>		
Ambléon	BIONDA Annie	
Belley	GONDARD Olivier	
Belley	RIOU Claudie	
Béon	LE CERF Céline	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
<u>Absents</u>		
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	DEMENTHON Charlotte	

**LE QUORUM EST ATTEINT**

#### **MOUVEMENT DE SALLE**

- Arrivée de Jean-Yves HEDON à 18h55 lors du compte-rendu de la commission Cycles de l'eau.

## ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2021.
- 1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 01 avril et le 11 mai 2021.
- 3. **Délibération :** Dispositif d'aide aux hébergements touristiques 2021-2026.
- 4. **Délibération :** Dispositif d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique 2021-2026.
- 5. **Délibération :** Don des herbiers de la collection Lamartine aux Archives Départementales de l'Ain
- 6. **Délibération :** Pacte d'actionnaires SEM LEA.
- 7. **Délibération :** DM1 budget annexe GEMAPI.
- 8. **Délibération :** Avenant à la convention ADS - tarification 2021.
- 9. **Délibération :** Convention avec le département pour la location des locaux de l'îlot Grammont.
- 10. **Délibération :** Reversement aux communes des frais de remise en état suite à dépôts sauvages au pied des CSE.
- 11. **Délibération :** Composition des commissions intercommunales après intégration des conseillers municipaux.
- 12. **Délibération :** Constitution d'un groupe de travail sur le mode de gestion à retenir pour le centre aquatique.
- Information sur les conseillers numériques.

oo oo oo oo oo

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, de respecter la parole d'autrui et de signaler toute sortie de la salle.

oo oo oo oo oo

Pierre COCHONAT rend hommage à Daniel MICHOD, Maire de la commune nouvelle de Les Avenières-Veyrins-Thuellin et président du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône, décédé dans la semaine à l'âge de 71 ans.

Une minute de silence est observée par le conseil communautaire.

oo oo oo oo oo

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

o Tourisme, patrimoine, culture et sport :

Régis CASTIN aborde tout d'abord l'arrêt de l'activité de l'association « Vélos rails du Bugey ». Conjugué à une réglementation toujours plus contraignante, l'association a dû faire face à des problèmes techniques sur la voie ferrée susceptibles de menacer la sécurité des usagers.

SNCF Réseau ne souhaitant pas financer les travaux de sécurisation de cette voie lui appartenant, l'association se voit contrainte de cesser son activité.

Régis CASTIN salue le travail réalisé les membres de cette association qui a fonctionné sans financement public, et regrette la disparition d'une offre touristique et familiale sur le territoire.

Il informe l'assemblée qu'un rendez-vous va être sollicité auprès de SNCF Réseau pour évoquer l'avenir de la voie ferrée Virieu le Grand-Belley et son éventuelle exploitation touristique.

Régis CASTIN informe ensuite l'assemblée du lancement d'une étude de préfiguration pour l'élaboration d'un projet culturel de territoire. Les objectifs sont d'intégrer un volet culture au projet de territoire et de construire un schéma directeur culturel.

Les modalités de cette étude sont détaillées dans le document présenté en séance et joint en annexe du présent procès-verbal.

Régis CASTIN rappelle qu'il a souhaité stopper les actions culturelles sur le territoire afin de réaliser un état des lieux et de réfléchir préalablement à ce que est et ce que doit être la culture sur le territoire de Bugey-Sud.

Cette réflexion à l'échelle intercommunale doit être alimentée par la réflexion que mène actuellement la ville de Belley sur ses équipements (conservatoire, salle Les Rameaux, ...).

Il souhaite rappeler néanmoins que toute prise de compétence éventuelle ne sous-entend pas obligatoirement transfert des équipements.

La culture crée du lien sur un territoire, ce principe doit être le fil conducteur des démarches entreprises.

- Cycles de l'eau/GEMAPI :

Pierre COCHONAT rend compte du travail réalisé lors des dernières commissions. Le document présenté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT intervient lors de la discussion sur l'éventualité de l'instauration d'une taxe GEMAPI. Il souhaite savoir si l'instauration de cette taxe entrainera la suppression des attributions de compensation liées aux anciens syndicats intercommunaux. Pierre COCHONAT répond par l'affirmative.

- Groupe de travail transfert de compétence eau et assainissement :

Pierre COCHONAT présente les retours d'expériences des collectivités voisines. Le document présenté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA intervient concernant la date envisagée pour le transfert. Il considère qu'il faut être très attentif à ce sujet. Il faut bien évaluer tous les paramètres, et reconsidérer la date du 01/01/2022 si nous ne sommes pas prêts. Il ne faut pas revivre les situations vécues précédemment lors de certains transferts mal préparés. Il ne faut mettre en danger ni les services ni les usagers.

La question de la mensualisation doit être approfondie car la Trésorerie ne le permet plus pour la ville de Belley.

Pierre COCHONAT rappelle le gros travail débuté sous le précédent mandant sur ce dossier par les élus et les services. Il met en avant le niveau de préparation avancé de la CCBS qui apparaît à ce stade bien supérieur aux retours aux collectivités rencontrées.

Pauline GODET insiste sur la qualité de la concertation engagée sur ce dossier et sur l'important travail réalisé par les élus. Le souhait de toutes les parties est que le transfert se passe dans de bonnes conditions. L'exécutif est prêt à reconsidérer la date de transfert si des blocages devaient apparaître. Néanmoins, il faut également entendre la volonté de certaines communes de respecter l'échéance du 01/01/2022, car elles se sont organisées en conséquence pour répondre à cet objectif.

- Déchets ; PCAET :

Michel Charles RIERA rend compte du travail réalisé lors des dernières commissions. Les documents présentés en séance sont joints en annexe du présent procès-verbal.



- Urbanisme et planification :

Franck ANDRÉ MASSE revient sur la décision du bureau exécutif en date du 17 mai 2021 autorisant l'adhésion de la CCBS au CAUE de l'Ain.

Il précise que l'adhésion de la CCBS entraîne de fait la réduction de moitié du prix d'adhésion des communes membres (soit 0,05 €/habitant/an au lieu de 0,10 €/habitant/an).

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

INTERVENTIONS :

Pascale GUILLON revient sur la délibération mise sur table lors de la séance qui concernait la charpente du centre aquatique. Il n'y a pas eu de débat et rien n'apparaît à ce sujet sur le procès-verbal.

Jean Michel BERTHET précise que la délibération mise sur table concernait la validation de l'APD du centre aquatique sur laquelle une modification du plan de financement (concernant l'autofinancement de la CCBS) avait été opérée par rapport à la version envoyée aux conseillers communautaires. C'est la note de synthèse envoyée avec la convocation qui mentionnait la demande de la commission Bâtiment de réaliser une charpente bois.

Jean Yves HEDON revient sur les propos irrespectueux tenus envers le personnel lors de cette séance. Il considère que la personne qui a tenu ces propos devrait s'excuser.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITÉ le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021.**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance.

Serge BAL se porte candidat.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITÉ monsieur Serge BAL comme secrétaire de séance.**

**2. Informations sur les décisions prises**

Par sa délibération n° 2020-96, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 11 mai 2021.

- Décisions du Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
19/04/21	Avis PLU Virignin	Avis favorable sous réserve	2021-147
19/04/21	Convention d'occupation association la Roselière Lac de Virieu	La convention précise les modalités techniques, administratives et financières de l'occupation du terrain et fixe les conditions dans lesquelles l'Association de pêche sera autorisée à pêcher sur le lac de Virieu le Grand.	2021-148
19/04/21	Convention pour la réalisation de travaux avec les alpagistes	La convention CCBS / exploitant a pour but de préciser la nature des travaux qui seront réalisés ainsi que les engagements de chacune des parties.	2021-149
19/04/21	Convention Haut Rhone Tourisme sur Lyand	Haut Rhône Tourisme entretien l'itinéraire nordique mixte d'Arvière et de la Grange d'en Haut et la CCBS rembourse les dépenses de personnel et fonctionnement engagés. En 2020, les dépenses étaient de 1 170 € TTC.	2021-150

19/04/21	Adhésion SEMA	2 200 € correspondant à 0.50 €/hectare de surface pastorale.	2021-151
19/04/21	Demandes d'autorisation de travaux pour la signalisation des relais d'information randonnées	Autorisation à déposer les déclarations préalables de travaux.	2021-152
19/04/21	Convention attributive de subvention dans le cadre du soutien à la conduite et l'organisation de projets et manifestations touristiques, sportifs, patrimoniaux, culturels et d'éducation à l'environnement et au développement durable à rayonnement intercommunal	La convention détermine avec chaque bénéficiaire les modalités d'attribution et de versement de la subvention octroyée.	2021-161
10/05/21	Demande de subvention au conseil départemental de l'Ain pour l'achat de conteneurs de tri sélectif aériens	Demande de subventions : 9 060 €	2021-173
10/05/21	Autorisation de signature d'un avenant au bail avec le cabinet d'infirmières de la maison médicale de Virieu le Grand	Une 4 <sup>ème</sup> infirmière s'est associée au cabinet et il convient de diviser les charges et le loyer par quatre à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2021.	2021-175
10/05/21	Autorisation de signature d'un permis de démolir du local de l'ancienne bascule de Belley	Réalisation d'une station d'accueil et d'entretien des vélos à la place de la bascule.	2021-174

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle ressources</b>				
01/04/21	Régie de recettes et d'avances Aires d'accueil des Gens du Voyage au 01/04/2021	Création d'une régie		2021-117
09/04/21	Clôture de la régie de recettes et d'avance de l'aire d'accueil des gens du voyage de Brégnier Cordon	Clôture d'une régie de recettes pour l'aire de Brégnier Cordon		2021-126
06/04/21	Abonnement 16 lignes	4 357,44 €	Saphelec 06410 Biot	2021-115
21/04/21	Achat de switches	3 241,20 €	Megao 26000 Valence	2021-137
21/04/21	Renouvellement abonnement portables	1 113,60 €	Saphelec 06410 Biot	2021-140
28/04/21	Renouvellement de l'antivirus	4 725,00 €	Megao 26000 Valence	2021-157
05/05/21	Ecran mural Ilot Grammont	2 059,46 €	Cat's Net 01300 Belley	2021-164
05/05/21	Projecteurs Ilot Grammont	1 554,31 €	Cat's Net 01300 Belley	2021-165
06/05/21	Clôture de la Régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage de Billignin	Clôture d'une régie de recettes pour l'aire de Billignin		2021-166
<b>Pôle techniques</b>				
06/04/21	Reprise d'un affaissement commune de La Burbanche	1 320,00 €	Sodeval 01260 Virieu le Petit	2021-112
06/04/21	Cloison supplémentaire Ilot Grammont	1 689,84 €	EZM 01300 Belley	2021-113
06/04/21	Remplacement ballon eau chaude	1 399,16 €	Assistherm 01350 Culoz	2021-114
08/04/21	Contrat d'hébergement, de maintenance et d'assistance du logiciel TRADEO	3 528 €	Société MICASYS 38240 MEYLAN	2021-118
08/04/21	Fauchage des accotements commune de Cheignieu la Balme	1 482,24 €	Esat La Léchère 01300 Belley	2021-119
08/04/21	Désherbage manuel des rues de Cheignieu la Balme	3 720 €	Esat La Léchère 01300 Belley	2021-120
08/04/21	Déménagements à l'Ilot Grammont	4 910 €	Tonin Coiffet 01300 Belley	2021-121
21/04/21	Etablissement plan de façades bâtiment de la Cascade	2 616,00 €	GSM 01300 Belley	2021-136

21/04/21	Réparation murs de soutènement commune de Rossillon	6 960,00 €	Les maçons du Valromey 01510 Artemare	2021-138
21/04/21	Réparation du parapet du pont d'Aignoz sur la commune de Ceyzérieu	1 734,00 €	Les maçons du Valromey 01510 Artemare	2021-139
21/04/21	Entretien espaces verts Port de Virignin	16 186,08 €	Sarl Chapot Philippe	2021-141
21/04/21	Fourniture de panneaux travaux	2 064,00 €	6ème Sens 01300 Belley	2021-142
21/04/21	Réhabilitation environnementale du marais de l'Ousson	3 603,20 €	Tchassagne 01160 St Martin du Mont	2021-143
21/04/21	Travaux de mise aux normes électriques	3 378,00 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2021-144
21/04/21	Fourniture et mise en service de panneaux lumineux	17 460,00 €	Micacys 38610 Gieres	2021-145
21/04/21	Terrassement pour mise en place des CSE	3 693,08 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-146
22/04/21	Mesures des émissions diffuses ex décharge des Erruts	2 220,00 €	Socotec environnement 69416 Lyon	2021-153
22/04/21	Travaux de mise en place de CSE à Belley	14 220,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-154
22/04/21	Achat de colonnes aériennes	9 060,00 €	Complémentaire38 - 38114 Oz en Oisans	2021-155
28/04/21	Nettoyage des grilles d'eaux pluviales commune de Belley	2 388,67 €	Ray assainissement 38460 Villemoirieu	2021-156
28/04/21	Diagnostic amiante avant travaux démolition hangar DDT	1 338,00 €	ATP 01300 Belley	2021-158
28/04/01	Abri MNS lac de Virieu le Grand	4 688,40 €	Albotoit 01110 Thézillieu	2021-159
28/04/21	Entretien espaces verts MS Culoz	1 488,00 €	Lacroix paysagiste 01350 Béon	2021-160
29/04/21	Réparation regard EP à la déchetterie de Belley	1 260,00 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-162
10/05/21	Gardiennage site de Glandieu	12 120 €	AGPS 01300 Magnieu	2021-169
10/05/21	Location de sanitaires autonomes site de Glandieu	2 116,42 €	Loxam location 38300 Bourgoin Jallieu	2021-170
10/05/21	Location de sanitaires autonomes Lac de Virieu le Grand	2 003,03 €	Loxam location 38300 Bourgoin Jallieu	2021-171
10/05/21	Fauchage des accotements de la ViaRhona	3 641,40 €	Berger Jardins 73310 Chanaz	2021-168
<b>Pôle Développement</b>				
08/04/21	Remplacement mobilier au Colombier	4 567,22 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2021-122
08/04/21	Journées découvertes alpages	1 937,60 €	Chambre d'agriculture de l'Ain 01200 Valserrhône	2021-123
09/04/21	Réouverture des belvédères	1 634,59 €	ONF	2021-124
09/04/21	Box vélos Maison du Marais	10 635,00 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-127
09/04/21	Dématérialisation de paiement aire de camping-cars	1 951,49 €	Urba Flux 18500 Berry Bouy	2021-125
09/04/21	Box vélos Belley centre	10 635,00 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-128
09/04/21	Box vélos Belley piscine	5 697,00 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-129
09/04/21	Box vélos Brégnier Cordon	5 697,00 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-130
19/04/21	Box vélos Champagne en Valromey	5 697,00 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-135
10/05/21	Fauchage accotements ViaRhona	3 641,40 €	Berger Jardins 73310 Chanaz	2021-168



10/05/21	Gardiennage site de Glandieu saison 2021	12 120,00 €	AGPS 01300 Magnieu	2021-169
10/05/21	Location sanitaires autonomes site de Glandieu	2 116,42 €	Loxam 38300 Bourgoin Jallieu	2021-170
10/05/21	Location sanitaires autonomes site de Virieu le Grand	2 003,03 €	Loxam 38300 Bourgoin Jallieu	2021-171

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant et numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC	Décision
Marché 2021- 00000000 03-00	12/04/21	Travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la CCBS	PROXIMARK 74370 Argonay	Montant maximum annuel : 50 000 € HT		DEC-2021- 111
Avenant	26/04/21	Avenant n°2 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires Lot n°1 Emballages ménagers	Groupement SIBUET Environnement (mandataire) 73390 Chamoux sur Gelon / SME Environnement 84000 Avignon	Cession des marchés à la société MINERIS suite à la décision des conseils d'administration des sociétés SIBUET et SME Environnement de céder leur activité de collecte sélective apport volontaire et porte-à-porte		DEC-2021- 22
Avenant	26/04/21	Avenant n°2 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires Lot n°2 journaux, magazines et prospectus	SIBUET Environnement 73390 Chamoux sur Gelon			
Avenant	26/04/21	Avenant n°2 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires Lot n°3 verre	SME Environnement 84000 Avignon			
Marché 2021- 00000000 04-00	26/04/21	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du projet de territoire Bugey Sud	NEW DEAL 38000 Grenoble	38 825,00	46 590,00	DEC-2021- 116
Marché 2021- 00000000 05-00	26/04/21	Etude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	URBANIS 73000 Chambéry	47 867,50	57 441,00	DEC-2021- 131
Marché 2021- 00000000 06-01	26/04/21	Fourniture d'équipements pour développer la pratique du vélo sur le territoire de la CCBS Lot n°1 Bornes de recharge VAE	CYCLETIC 69003 Lyon	33 622,50	40 347,00	DEC-2021- 132



Marché 2021- 00000000 06-02	26/04/21	Fourniture d'équipements pour développer la pratique du vélo sur le territoire de la CCBS Lot n°2 Stations de gonflage	ALTINNOVA 42160 Bonson	6 870,00	8 244,00	
Marché 2021- 00000000 07-01	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°1 cloisons, doublage, peinture et faux plafonds	EZM 01300 Belley	8 708,50	10 450,20	DEC-2021- 133
Marché 2021- 00000000 07-02	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°2 Revêtement de sol (sol souple et faïence)	EZM 01300 Belley	6 190,00	7 428,00	
Marché 2021- 00000000 07-03	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°3 Menuiserie extérieure	MCB Menuiserie Christian Budillon 01300 Chazey-Bons	2 500,00	3 000,00	
Marché 2021- 00000000 07-04	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°4 Menuiserie Intérieure	Menuiserie CALAVIA 01350 Ceyzérieu	6 447,00	7 736,40	
Marché 2021- 00000000 07-05	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°5 Plomberie	SCIANDRA 01510 Virieu le Grand	3 173,00	3 807,60	
Marché 2021- 00000000 07-06	01/04/21	Travaux d'aménagement d'un local vacant à la maison de santé de Virieu-le-Grand Lot n°6 Electricité	VAL'ELEC 01260 Virieu le Petit	10 125,00	11 137,50	
Marché 2021- 00000000 08-00	26/04/21	Réalisation de point à temps sur le territoire de la CCBS Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre de travaux de voirie n°2021-0000000001- 00	Groupement VINCENT TP (mandataire) 01110 Champdor- Corcelles / SOCATRA TP - 01640 Jujurieux	181 750,00	218 100,00	

Avenant	07/05/21	Avenant n° 1 au marché n° 2017-1-62 de travaux de voirie à Culoz (aménagement de la rue Rancot) : modification des quantités et rajout de prix nouveaux	Groupement SER TPR (mandataire) / SER SEMINE 73230 St Alban Leysse	Plus-value de 14 832 € Soit nouveau montant de marché : 123 267,75 € (+13,68 %)	DEC-2021-163
---------	----------	---	--	--	--------------

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte A L'UNANIMITE des décisions décrites ci-dessus.**

### **3 Délibération : Dispositif d'aide aux hébergements touristiques.**

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2016-117 en date du 4 octobre 2016, le conseil communautaire a instauré un dispositif d'aide à la rénovation et à la création d'hébergements touristiques.

Sur la période 2016-2020, ce dispositif a permis d'accompagner, 7 porteurs de projet privés ou publics : Hôtel Sweet Home à Belley, Les Lodges de la ViaRhôna à Virignin, Chalet Jean Macé à Haut Valromey, Les Finland'Ain à Izieu, les communes de Haut-Valromey et Valromey sur Séran, Havana Pêche à Brégnier-Cordon.

Il manque d'hébergements touristiques de qualité. Aujourd'hui, le territoire de la CCBS compte 2 960 lits touristiques marchands, soit 7.5% de la capacité marchande départementale. 2 établissements sur 3 sont des meublés de tourisme.

Il est proposé d'actualiser le dispositif d'aide à la rénovation et la création d'hébergements touristiques pour répondre aux enjeux suivants :

- Diversifier quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement,
- Anticiper les reprises des structures d'hébergement,
- Qualifier l'offre d'hébergement au regard du positionnement choisi et des attentes des cibles de clientèle, notamment vélo, en proposant des services et prestations adaptées,
- Privilégier l'agrandissement de certains établissements pour pallier la difficulté de créer de nouvelles structures.

Sous réserve de disponibilité budgétaire et/ou d'arbitrages politiques à venir, l'enveloppe budgétaire mobilisée sera de 85 000 à 90 000 € par an.

Les critères éligibilité ont évolué en intégrant notamment les hébergements insolites ou les campings 3 étoiles par exemple. Par projet, le taux d'intervention maximum est de 30 % avec une subvention maximale de 50 000 € au lieu des 80 000 € auparavant.

L'aide de la CCBS est cumulable avec toute autre aide publique (Fonds européens, État, Région, Département...).

Il est à noter qu'on pourra être amené à réduire voire supprimer ce dispositif au profit d'autres projets.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'actualisation du dispositif d'aide à la rénovation et la création d'hébergements touristiques et le règlement d'attribution de subventions intercommunales pour la rénovation et la création d'hébergements touristiques.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE valide le dispositif d'aides aux hébergements touristiques.**

### **4 Délibération : Dispositif d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.**

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2016-118 en date du 4 octobre 2016, le conseil communautaire a instauré un dispositif d'aide à la création de services pour les clientèles cyclo touristiques.



Sur la période 2016-2020, ce dispositif a permis d'accompagner 4 porteurs de projet privés : Hôtel Sweet Home à Belley, Les Lodges de la ViaRhôna à Virignin, le Camping du Lit au Roi à Massignieu de Rives, et le Gîte « Au Fai Tira » à Champagne en Valromey.

Si le développement d'une offre de services en direction d'une clientèle cyclo-touristique reste pertinent, il existe un enjeu fort et transversal d'amélioration et de développement de l'offre de services en termes d'accueil pour les clientèles excursionnistes et touristiques, dans le cadre des filières identifiées au sein de la stratégie de développement touristique : tourisme à vélo, activités de pleine nature, diversification des activités en moyenne montagne, découverte des patrimoines, gastronomie / terroir / œnotourisme.

Il est donc proposé au conseil communautaire de remplacer le dispositif d'aide à la création de services pour les clientèles cyclo touristiques par un dispositif élargi d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.

Sous réserve de disponibilité budgétaire et/ou d'arbitrages politiques à venir, l'enveloppe budgétaire mobilisée sera de 10 000 à 15 000 euros par an.

Par projet, le taux d'intervention maximum est de 50 %.

L'aide de la CCBS est cumulable avec toute autre aide publique (Fonds européens, État, Région, Département...).

Il est proposé au conseil communautaire de valider le remplacement du dispositif d'aide à la création de services pour les clientèles cyclo touristiques par un dispositif d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique et le règlement d'attribution de subventions intercommunales pour l'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique,

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve le dispositif d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.**

#### **5 Délibération : Donation des cinq herbiers de la collection Lamartine aux Archives départementales de l'Ain.**

Grâce à un partenariat avec l'association Connaissance de la Flore de l'Ain, les Archives départementales de l'Ain mènent une politique active de valorisation des herbiers dont chaque part est identifiée, photographiée et mise en ligne sur le site internet archives.ain.fr.

Régis CASTIN rappelle que, par convention en date du 03 août 2020, la CCBS a déposé les cinq herbiers issus de la collection Lamartine aux Archives départementales de l'Ain.

De façon à garantir leur conservation et de permettre l'étude et la valorisation de ces fonds, il est proposé au conseil communautaire de faire dons définitivement des cinq herbiers issus de la collection Lamartine aux Archives départementales de l'Ain.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve la donation aux archives départementales de l'Ain.**

#### **6 Délibération : Approbation des statuts et des termes du pacte d'actionnaires de la société d'économie mixte Les énergies de l'Ain (SEM LEA).**

Afin de développer les politiques publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SIEA, en concertation avec le Département de l'Ain et les EPCI de l'Ain, a décidé de créer une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables qui mutualiserait les moyens, les expertises et les financements publics et privés au bénéfice de tous les habitants.

Michel Charles RIERA rappelle que, par sa délibération D-2020-181 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a validé l'intégration de la CCBS à la SEM LEA et sa participation au capital social.

L'action de la SEM LEA portera sur les domaines suivants : la production d'énergies renouvelables, l'éclairage public, la valorisation de la chaleur fatale, la mobilité et l'innovation.

La SEM doit réaliser son objet dans la double perspective, d'une part, du développement des énergies renouvelables sous toutes leurs formes et de l'optimisation de la performance énergétique en remplacement ou complément des énergies fossiles et, d'autre part, de l'optimisation des ressources énergétiques disponibles sur les territoires de ses actionnaires, au regard des impératifs découlant du développement durable et de la préservation des intérêts des générations futures.

Le capital de cette SEM est divisé en 2 065 600 actions ordinaires de un euro de valeur nominale chacune. La participation de la communauté de communes est de 26 853 actions de 1 €.



Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les statuts de la SEM LEA ;
- De valider la part du capital à souscrire par la CCBS, soit 26.853€ ;
- D'approuver les termes du pacte d'actionnaires ;
- D'approuver la composition du conseil d'administration à 18 membres ;
- De désigner Michel Charles RIERA comme représentant de la CCBS à l'assemblée spéciale de la SEM.

#### INTERVENTIONS :

Jean LAFOUCRIERE demande que soit précisé la part de l'actionariat public (Département, SIEA).

Gilles BEDAT souhaite connaître la marche à suivre pour les communes qui ont des projets.

Pauline GODET précise que les projets communaux doivent être remontés à la CCBS pour transmission à la SEM LEA, les projets communaux doivent être d'envergure suffisante pour être portés par la SEM.

Pierre BROUSSART demande quels sont les sites d'intervention de la SEM sur notre territoire et quels sont les critères d'attribution.

Pauline GODET répond que la SEM va fonctionner par tranche d'investissements, et seul le projet de Groslée-Saint-Benoit est pour l'heure déposé.

Concernant les critères d'attribution, la priorité est aujourd'hui aux projets photovoltaïques. Les critères sont encore à préciser mais les notions d'équilibre financier et géographique sont avancées.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les statuts de la SEM LEA et les termes du pacte d'actionnaires par 56 voix POUR et 1 CONTRE (M. Pierre BROUSSART).**

#### 7 Délibération : DM1 - budget annexe GEMAPI.

Pierre ROUX rappelle que le budget annexe GEMAPI a été voté le 8 avril 2021 en affectant 97 000 € au chapitre 65 (dépenses de fonctionnement).

Il est proposé au conseil communautaire d'ajuster les crédits votés pour prendre en compte la revalorisation des participations au Syndicat du Haut Rhône et au Syndicat de Défense contre les Eaux du Haut Rhône comme suit :

- Diminution de 600 € du compte 6226 du chapitre 011.
- D'augmenter de 600 € le compte 65548 du chapitre 65.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve la DM1 du budget annexe GEMAPI.**

#### 8 Délibération : Avenant prévisionnel financier 2021 entre les communes membres du service ADS mutualisé et la CCBS.

Dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, Franck ANDRÉ MASSE rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et la CCBS.

Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante, du nombre et de type de dossiers traités de l'année N-1.

Pour l'année 2021, le montant des cotisations a été calculé sur la base d'une tarification différenciée et progressive par type d'acte.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est fixé à 35 € au lieu de 45 € :

CUa	CUB	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2021 est de 229 000 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2020.

Le montant de la participation des communes membres pour l'année 2021 et l'échéancier de versement sont répertoriés dans le tableau joint en annexe du projet de délibération.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service urbanisme mutualisé en date du 30 mars 2021.



Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant financier entre les communes membres du service ADS mutualisé et la CCBS.

#### INTERVENTIONS :

Après avoir noté les très bons retours sur ce service ADS, Dimitri LAHUERTA aborde la question des contentieux d'urbanisme qui se multiplient (et ce malgré le temps passé par les élus à faire de la pédagogie) et coutent très cher à la collectivité. Il faut réfléchir sur la question du paiement de ces contentieux, les communes suivant les recommandations du service instructeur.

Franck ANDRÉ MASSE concède que la police de l'urbanisme est un vrai sujet et qu'un gros travail de pédagogie est à mettre en œuvre. Une réflexion doit en effet être engagée sur une extension de la convention aux contentieux.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE l'avenant financier entre les communes membres du service ADS mutualisé et la CCBS.**

#### **9 Délibération : Contrat de location entre le Département de l'Ain et la CCBS pour l'occupation des locaux de l'îlot Grammont sis rue du lieutenant Argenton, Ilot Grammont à Belley.**

De façon à améliorer l'accueil des usagers, et offrir aux agents de meilleures conditions de travail, Jean Michel BERTHET informe l'assemblée que les baux de location des locaux situés au 55 et 33 Grande Rue à Belley ont été résiliés.

En effet, lors des discussions liées à l'implantation de la cabine de téléconsultation à l'îlot Grammont, rue du Lieutenant Argenton à Belley, l'opportunité s'est faite jour d'occuper l'ensemble des locaux vacants dans cet immeuble appartenant au conseil départemental.

Dans l'attente de la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Belley destiné à devenir le siège social de la CCBS, il est demandé au conseil départemental d'autoriser la signature d'un contrat de bail à titre onéreux avec le conseil départemental pour la location des locaux de l'îlot Grammont.

Les principales caractéristiques du contrat de location sont les suivantes :

- Surface des locaux : 635 m<sup>2</sup> sur deux niveaux ;
- Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (chaque partie pouvant mettre fin au contrat avec un préavis de 3 mois).
- Montant du loyer : 65 000 € annuel payable mensuellement à terme échu.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve le contrat de location avec le département de l'Ain pour les locaux de l'Ilot Grammont.**

#### **10 Délibération : Remboursement aux communes des frais de remise en état suite à dépôts sauvages aux points d'apports de proximité.**

Michel Charles RIERA rappelle que, par sa délibération D-2018-184 du 13 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé la facturation des frais de remise en état des abords des points d'apports de proximité pour les déchets suite à des dépôts sauvages constatés par :

- Un agent de la CCBS ;
- Un élu d'une commune adhérente à la CCBS ;
- Une entreprise prestataire de services de la CCBS.

Toutefois, les travaux de remise en état incombent aux services municipaux.

Dans une logique d'amélioration du service rendu aux usagers, pour faciliter le nettoyage aux abords des points d'apports, et pour répondre à la demande de nombreux maires du territoire, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le remboursement des frais de remise en état des abords des points d'apports de proximité aux communes ayant constaté et communiqué les preuves des dépôts sauvages pour amende à la CCBS.

Le cas échéant, le reversement aux communes des recettes perçues par la CCBS pour ces remises en état se fera selon :

- Le nombre de dépôts sauvages constatés sur chaque commune ;
  - Les recettes effectivement perçues en fonction des infractions payées par les contrevenants.
- Pour mémoire, l'amende forfaitaire se monte désormais à 150 €.

Un tableau récapitulatif sera établi chaque fin d'année, pour l'année N-1, et sera envoyé à la Trésorerie comme justificatif.



#### INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA remercie Michel Charles RIERA, les services de la CCBS et les services de la ville de Belley pour les efforts déployés pour améliorer le service. La situation est meilleure sur Belley grâce au travail, au volontarisme et à la réactivité de toutes les parties. Le montant de l'amende a également contribué à cette amélioration.

Michel Charles RIERA appelle à la vigilance sur le nouveau point de collecte sur la route d'Arbignieu.

Pascale GUILLON souhaite connaître le taux de recouvrement des amendes.

Michel Charles RIERA précise qu'il n'est pas encore connu, et que l'assemblée en sera informée dès transmission par la Trésorerie.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve le remboursement aux communes des frais de remise en état suite à dépôts sauvages aux points d'apports de proximité.**

#### 11 Délibération : Composition des commissions intercommunales après intégration des conseillers municipaux.

Marcel BANDET rappelle que, par sa délibération D-2020-99 en date du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a validé la création de 12 commissions et 3 groupes de travail.

Depuis, le bureau exécutif de la CCBS a souhaité concrétiser une proposition du groupe de travail "Pacte de gouvernance" en ouvrant les commissions intercommunales aux conseillers municipaux.

L'intercommunalité étant initialement un regroupement de communes, l'objectif est de retisser le lien avec les élus municipaux sur la base de valeurs partagées et fédératrices.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour intégrer les élus municipaux désireux de participer aux commissions intercommunales.

#### INTERVENTIONS :

Jean Pierre ROPELE demande l'inscription de son premier adjoint pour la commission Déchets.

Pauline GODET précise que les élus municipaux seront convoqués dès les prochaines commissions. Elle souhaite qu'ils soient accompagnés lors des premières séances pour une bonne compréhension des dossiers intercommunaux.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve la composition finale des commissions.**

#### 12 Délibération : Création d'un groupe de travail sur le mode gestion du centre aquatique.

Thierry VERGAIN porte à la connaissance du conseil communautaire que les équipements sportifs sont au cœur d'enjeux stratégiques en matière d'aménagement, de développement économique, d'éducation et de santé, d'attractivité du territoire, de cohésion sociale et de développement durable. Depuis une vingtaine d'années, une profonde mutation dans le secteur des sports et des loisirs est en cours. Les piscines notamment se transforment pour devenir des complexes aquatiques, voire aqualudiques, ou pour proposer d'autres activités émergentes plus orientées vers le bien-être, la santé mais aussi la découverte des sports outdoor.

Un équipement sportif ne sert plus uniquement une mission de service public.

Il doit aussi se montrer attractif avec un service et des infrastructures de qualité, flexible pour répondre à la diversité des publics qui s'attendent à une offre sur mesure diversifiée, à la fois, en libre accès, encadrée, surveillée, coachée, en compétition, à toute heure de la journée et enfin et surtout : Rentable.

Cette transformation sociétale accentuée par le rythme de vie dense de nos concitoyens remet en cause le fonctionnement et l'équilibre économique des équipements classiques.

Il faut donc trouver un mode de gestion qui nous apporte :

- Une meilleure transparence,
- Un équilibre entre rentabilité à court terme et performance sociale,
- Un service public de qualité, ouvert à tous et créateur de cohésion sociale,
- Une utilisation responsable et durable des équipements,
- Une stratégie de communication et une animation événementielle.



La France compte environ 6 500 bassins de natation, publics ou privés, tous types confondus. Sur ce nombre, seuls quelques 900 établissements appartenant à des collectivités sont ouverts à l'année à tous les publics. C'est sur ce marché que c'est développée la DSP qui concernerait à ce jour un peu plus de 300 établissements aquatiques soit environ 30%.

Globalement une communauté de communes n'est pas prête à gérer ce type d'établissement sauf si, comme dans notre cas, le personnel de la piscine de Belley peut potentiellement être affecté à cet équipement.

Avec un équipement structurellement déficitaire comme la piscine, on pourrait imaginer une certaine frilosité de la part des partenaires privés. Les piscines au budget équilibré sans subvention se comptent sur les doigts de la main. Et pourtant, certains délégataires réussissent à dégager une marge nette à 7 ou 8%. Pour un budget de fonctionnement d'un million d'euros, le délégataire peut ainsi gagner 80 000 € sur l'année.

Outre cet aspect non négligeable, la gestion directe a quand même de gros avantages :

- Une plus grande maîtrise politique et sociale
- Des relations avec les usagers plus aisés
- Une volonté de mettre en synergie différentes politiques et services
- La volonté de ne pas augmenter les tarifs
- La reprise du personnel en place et une relation RH saine et stable
- Une volonté de ne pas faire du bénéfice à tout prix.

Le mode de gestion est un geste politique, mais pas seulement il traduit concrètement la volonté de la collectivité de gérer un équipement complexe et consommateur d'énergie, afin de rationaliser son fonctionnement. Dans tous les cas la CCBS devra se donner les moyens de piloter cette gestion.

Le mode de gestion devra être défini au plus tard pour la fin de l'année 2021, afin de pouvoir anticiper toutes les actions à mener.

Il est proposé au conseil communautaire de constituer un groupe de travail pour étudier quel mode de gestion retenir (régie ou DSP) pour le futur centre aquatique, un mode de gestion qui correspondra à nos attentes, notre budget et nos objectifs.

Ce groupe de travail sera composé d'élus communautaires, municipaux, agents techniques déjà en place et du CODEV. Il sera piloté par les commissions bâtiments et RH/Finances piloteront.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire A L'UNANIMITE approuve la création d'un groupe de travail sur le mode de gestion du centre aquatique selon les modalités définies ci-dessus.**

Messieurs BEDAT, BALASTRIER, BUET et GONDARD (Saint Martin de Bavel) se portent candidats dès ce soir.

Un appel à candidature sera lancé très rapidement pour recueillir d'autres candidatures.

#### - Information sur les conseillers numériques.

Sylvie SCHREIBER fait un point d'étape sur la mise en œuvre d'un réseau de conseillers numériques sur le territoire.

Leurs missions seront les suivantes :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux du numérique et favoriser les usages ;
- Rendre autonomes les habitants pour réaliser les démarches administratives en ligne.

Les conseillers numériques assureront des permanences sur le territoire, organiseront des ateliers, proposeront des formations, fédéreront les initiatives existantes et assureront une coordination.

Le dispositif proposé repose sur un réseau de 3 conseillers numériques, couvrant l'ensemble du territoire (un porté par la commune de Belley, couvrant Belley et sa proche couronne, et 2 conseillers numériques portés par la CCBS couvrant le reste du territoire).

Les salaires seront financés par l'Etat sur 24 mois sur la base d'un SMIC, la CCBS financera les autres frais de fonctionnement (matériel, bureau, véhicule, ...).

Le document présenté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.



Pauline GODET remercie les élus qui se sont investis sur ce dossier. Le nombre de deux conseillers numériques apparaît comme un bon compromis. La définition des moyens à mettre à leur disposition reste à travailler.

#### TOUR DE TABLE

##### - Accueil des gens du voyage :

Dimitri LAHUERTA intervient au sujet de l'arrivée des gens du voyage au cours de la semaine. Ils sont d'abord arrivés à Virignin, puis ils ont été orientés sur le terrain fléché par la CCBS mais ils ont refusé cet emplacement car le terrain était boueux et insusceptible de recevoir tous les véhicules. Ils se sont donc installés sur le parking Paul Chastel près de la piscine, en plein centre-ville.

A nouveau, Belley a pris sa part de responsabilité et porte cette charge.

Les solutions préconisées sous l'ancien mandat n'étaient pas adaptées, et il est heureux que le nouvel exécutif ait étudié une autre localisation pour l'aire d'accueil. Il faut néanmoins travailler d'ores et déjà sur une solution transitoire pour l'année prochaine car il n'est plus possible d'accueillir les gens du voyage en cœur de ville. Il faut trouver une solution collective pour éviter une situation de blocage. Il faut également travailler sur un plan B au cas où l'aire d'accueil ne puisse juridiquement se faire sur le terrain envisagé. Ce dossier n'est pas simple, mais l'intercommunalité doit traiter ce dossier. Il est interpellé sur ce dossier par les riverains de Belley mais également par les habitants de Virignin, il ne souhaite pas être le maire des gens du voyage.

Pauline GODET précise que le terrain prévu était impraticable du fait des fortes pluies, et que les caravanes étaient trop lourdes pour passer. Il faut effectivement travailler sur d'autres options.

Francine MARTINAT indique que le passage de ce groupe n'était pas prévu par l'ARTAG. Ce groupe a été débouté sur Grenoble et s'est reporté sur Bugey-Sud. Le terrain était prêt mais les pluies n'ont pas permis leur installation.

En 2022 les choses seront compliquées car le terrain fléché ne sera plus disponible en raison des travaux du centre aquatique. Belley ne doit pas être sollicité systématiquement, il faut être collectif.

Dimitri LAHUERTA demande à ce qu'une solution technique soit trouvée pour permettre une installation sur le terrain provisoire, car d'autres groupes vont certainement arriver.

Il déplore le manque d'autorité dans ce pays, ce qui permet à des personnes de se brancher sur les réseaux d'eau et d'électricité sans autorisation et sans aucune sanction.

##### - Conseil d'administration du collège Sabine Zlatin :

Isabelle PARMENTIER a été désignée comme représentante de la CCBS au conseil d'administration, mais elle n'a jamais été contactée par le collège.

Pauline GODET demande aux services de se renseigner et d'informer Madame PARMENTIER.

##### - Projet de territoire

Suite à la demande du groupe de travail qui souhaite plus de temps pour travailler sur ce sujet d'importance, Pauline GODET et Franck ANDRÉ MASSE informent l'assemblée que le séminaire initialement prévu le 12 juin est reporté au 10 juillet, en lieu et place de la conférence des maires.

La séance est levée à 20 h50.

Le secrétaire de séance,  
Serge BAL



La présidente,  
Pauline GODET

